



QUESTIONS ASSISTANCE APS PRO



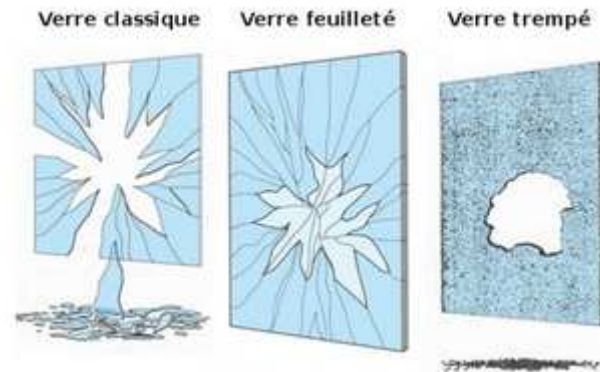


1. Est il possible de souscrire un contrat MNE pour un client particulier propriétaire d'un local commercial mis en location?

Le compte professionnel (08) est une obligation pour la mise en place d'un contrat pro. En effet, cette offre a pour cible les clients professionnels CE.

Ainsi, il n'est pas possible de souscrire un contrat MNE pour un client particulier détenteur d'un compte 04.

2. Qu'est ce que le verre feuilleté?



La particularité du verre feuilleté est que le verre se fissure mais ne se brise pas.



3. Comment comptabiliser les salariés?

Il faut compter :

- le chef d'entreprise
- son conjoint s'il travaille dans l'entreprise
- les éventuels associés qui travaillent dans l'entreprise
- le(s) salariés, quels que soient leur taux d'activité (temps pleins ou temps partiels) et leur type de contrat (CDD, CDI, contrat d'avenir, etc.)

Ne pas comptabilisez les apprentis, les stagiaires et les intérimaires : les personnes travaillant dans l'entreprise avec un de ces trois statuts sont couvertes automatiquement par le contrat, sans besoin de déclaration.



4. Peut-on assurer un bureau uniquement à usage administratif (sans visite de clientèle ni stockage de matériaux) à l'intérieur d'une maison assurée par une Compagnie X à titre particulier ?

Nous refusons d'assurer cette configuration car il s'agit de risque mixte (particulier /pro).



1. Peut-on assurer les activités de déménagement et de transport (type coursier)?

Nous refusons d'assurer ce type de risque assimilé à du transport public de marchandises et qui sort de nos critères d'acceptation.



2. Comment savoir s'il s'agit d'une première assurance, d'une reprise de véhicule, ou d'un véhicule supplémentaire?

VOIR TABLEAU RECAP. PAGE SUIVANTE



Cas assurance	Type de client	Présence de salariés	Type de conducteurs	Bonus à reprendre	
Création d'entreprise 1^{ère} assurance	EI	Non	Entrepreneur = conducteur principal	CRM propre	
	Société	Oui	Tous conducteurs = pas conducteurs désignés	Bonus = 1	
Reprise véhicule - en cas de reprise concurrence - remplacement du véhicule (suite à vente, etc...)	EI	Non	Entrepreneur = conducteur principal	CRM propre	
	Société	Oui	Tous conducteurs = pas conducteurs désignés	Contrat concurrent = pas conducteurs = véhicule entreprise	CRM du véhicule entreprise
				Contrat concurrent = conducteurs désignés = CRM propre / véhicule entreprise ko	Bonus = 1
Véhicule supplémentaire ajout d'1 véhicule au parc auto du client	EI	Non	Entrepreneur = conducteur principal	CRM propre	
	Société	Oui	Tous conducteurs = pas conducteurs désignés	1 véhicule entreprise	CRM du 1 ^{er} véhicule entreprise
				Plusieurs véhicules entreprise	Moyenne des bonus des véhicules entreprise
				1 véhicule = conducteur désigné	Pas antécédents de véhicule entreprise Bonus = 1



3. Peut-on assurer un VTC?

Oui, cette profession est assimilable à la profession TAXI, une attestation d'enregistrement au registre des exploitants VTC + la carte professionnelle sera demandée pour la souscription d'un contrat.



4. Peut-on reprendre un contrat auto pro à la concurrence dans le cadre de la loi Hamon?

Oui uniquement si le souscripteur à la concurrence est une personne physique.